

OBJET REHABILITATION DU MULTI ACCUEIL « PAUL DEMANGE » (CENTRE VILLE)

**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

Le multi-accueil Paul Demange, situé au Centre-Ville et géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Denis, a obtenu un agrément du Conseil Départemental pour l'accueil de 60 enfants, dont :

- 28 enfants âgés de 15 à 24 mois,
- 32 enfants âgés de 2 à 4 ans.

Dans le cadre de l'application du décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique, et en référence à son article 2 portant sur la nécessaire adaptation des locaux, il est indispensable de procéder à des travaux de restructuration afin d'assurer la mise au norme de cet établissement dont la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est propriétaire. Ce projet de réhabilitation intègre ainsi des travaux de :

- Démolition
- Charpente couverture
- Etanchéité
- Faux plafonds
- Revêtements durs
- Menuiserie bois, aluminium et métalliques
- Peintures
- Electricité
- Plomberie et sanitaire
- Ascenseurs

Le coût de cette opération est évalué à 833 000€ HT (903 805€ TTC). Son plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût total de l'opération (Hors Taxe)	Participation prévisionnelle de la CAF		Participation prévisionnelle de la commune de Saint-Denis	
833 000€	666 400€	80%	166 600€	20%

Rapport n°15/2-07

Selon l'échéancier défini, les travaux débuteront en juin 2015 pour une durée de huit mois, délai nécessaire pour effectuer l'ensemble des travaux.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet de réhabilitation ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du multi-accueil Paul Demange ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à solliciter la subvention correspondante à l'opération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- de m'autoriser (ou mon représentant) à signer tous les actes afférents à cette opération ;
- de valider les crédits budgétaires inscrits au chapitre 23, article 2313

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150425-15207-1-DE
Date de réception préfecture : 04/05/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2015


Gilbert ANNETTE

OBJET REHABILITATION DU MULTI ACCUEIL « PAUL DEMANGE » (CENTRE VILLE)**APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/2-07 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Brigitte ADAME, 4^{ème} Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Projet Educatif Global ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1 Approuve le projet de réhabilitation ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation du multi-accueil Paul Demange :

<i>Coût total de l'opération (Hors Taxe)</i>	<i>Participation prévisionnelle de la CAF</i>		<i>Participation prévisionnelle de la commune de Saint-Denis</i>	
833 000€	666 400€	80%	166 600€	20%

ARTICLE 2 Autorise le Maire (ou son représentant) à solliciter la subvention correspondante à l'opération auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;

ARTICLE 3 Autorise le Maire (ou son représentant) à signer tous les actes afférents à cette opération ;

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées au Budget Principal chapitre 23, article 2313.